

de directives appropriées pour la location, par le gouvernement fédéral, de locaux à bureaux dans la région de la Capitale nationale»⁸.

Les membres du CCCT/GFF sont le Conseil du Trésor, le département d'État chargé des Affaires urbaines, le ministère de l'Environnement, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministère des Travaux publics et la Commission de la Capitale nationale (quand le terrain à l'étude se trouve à l'intérieur de la Région de la Capitale nationale). Chacun assume la responsabilité précise de formuler des propositions «compatibles avec son propre mandat».

Les responsabilités du ministère des Travaux publics, définies dans la circulaire du Conseil du Trésor, sont plus détaillées. Les Travaux publics doivent fournir des «services et des conseils professionnels en matière de gestion foncière aux ministères et organismes en vue de la planification des besoins dans le domaine immobilier». C'est au ministère des Travaux publics que revient la garde et la gestion des terres déclarées excédentaires; à titre d'agent du CCCT/GFF, il dirige et coordonne l'application des recommandations de l'étude sur l'utilisation des terres; enfin, il tient à jour le répertoire immobilier central.

Le CCCT/GFF se réunit toutes les deux semaines et passe le plus clair de son temps à étudier les transactions immobilières. Jusqu'à l'automne de 1976, époque à laquelle le Conseil du Trésor a entrepris d'étudier le travail du CCCT/GFF, très peu de temps avait été consacré à l'élaboration de méthodes d'application de la politique foncière, et on avait à peine abordé la mise au point de directives pour la location de locaux dans la Région de la Capitale nationale.

Programme d'études préliminaires de secteurs

Le Comité a l'impression que le CCCT/GFF a connu bien des déboires dans l'élaboration des méthodes d'application de la politique foncière. Principal outil utilisé dans le cadre de ces efforts, le Programme d'études préliminaires de secteurs a été établi afin de combler une grave lacune en matière d'information. En effet, on ne possédait pas suffisamment de renseignements sur l'utilisation des propriétés fédérales et sur leur incidence sur le développement de certaines localités et régions. De hauts fonctionnaires ont révélé au Comité que d'ici cinq ans, tous les biens immobiliers fédéraux situés dans les zones urbaines feraient l'objet d'une étude systématique:

«...pour déterminer l'efficacité de leur utilisation actuelle et découvrir si celle-ci est conforme aux objectifs socio-économiques et environnementaux plus vastes de la politique de gestion foncière fédérale» (4:10-11).

⁸ *Ibid.*